

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
M. Bacquet, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« sera défini »,

les mots :

« est définie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.